



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Affiché le 24/01/2023

ID : 057-245700695-20230111-D2023\_03\_SI-AR

## DECISION 2023-03

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, et plus particulièrement son point n° 4 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Considérant que dans le cadre de sa compétence Développement économique, et plus particulièrement son volet dédié à l'immobilier d'entreprise, la CCCE propose des locaux professionnels en location,

Vu l'avis de la Commission « Développement Economique » en date du 22 avril 2021 concernant le prix de location des cellules commerciales sur la ZAC d'Hettange-Grande,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Un bail commercial notarié est signé avec l'entreprise HEKATECH, représentée par Monsieur Frédéric LEYBOLD, pour la location d'une cellule commerciale de 140, 66 m<sup>2</sup> dénommée « Travée 2 » et d'un tiers de cellule de 140,05 m<sup>2</sup> dénommée « Travée 3 » au sein de l'Hôtel d'entreprises situé 2, rue Charles Ferdinand à Hettange-Grande (57330). Ce bail commercial notarié est effectif à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### Article 2 :

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 5,50 € HT/m<sup>2</sup>, révisable tous les trois ans en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE. Les charges correspondantes à l'utilisation des communs seront provisionnées à hauteur de 75€ par mois. Le dépôt de garantie sera équivalent à 1 mois de loyer hors taxe de la 1<sup>ère</sup> année.

#### Article 3 :

Les frais d'acte sont supportés par la Société HEKATECH.

#### Article 4 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 janvier 2023

Le Président  
Michel PAQUET

*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 12 SEP. 2024*